

ATTESTATION - INSCRIPTION

VIDE-CARTES POSTALES et VIEUX PAPIERS du 17 OCTOBRE 2026

Salle Bonnaire –1 rue de Koufra – NANTES

LES CARTOPHILES DU PAYS NANTAIS

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. email.@.....

Titulaire de la carte d'identité / passeport n°

Délivré(e) le par

Règlement par chèque à l'ordre des Cartophiles du Pays Nantais. 13 € pour les non adhérents ou 7€ pour les adhérents des Cartophiles du Pays Nantais. La table de 1,40x0,70 est fournie.

Pour les CARTOPHILES DU PAYS NANTAIS (1 inscription par famille) N° adh :

(Les Cartophiles du Pays Nantais ne sont pas dispensés de fournir tous les documents demandés pour l'inscription).

Date limite des inscriptions 30 / 09 / 2026 (voir Art. 3 du règlement)

En respect des dispositions réglementant l'organisation de ce type de manifestation VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT joindre à votre inscription la photocopie de votre pièce d'identité. ATTENTION AUCUNE RESERVATION NE SERA PRISE EN COMPTE SI VOTRE DOSSIER EST INCOMPLET.

Déclare sur l'honneur : ne pas être négociant(e) et atteste la non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.L'exposant reconnaît avoir pris connaissance du règlement ci-joint

Fait à le
Signature

A adresser à : Les Cartophiles du Pays Nantais
Jean-François POHER
30 bis rue Jean Jaurès
44610 INDRE

LES CARTOPHILES DU PAYS NANTAIS

VIDE-CARTES POSTALES et VIEUX PAPIERS
du 17 OCTOBRE 2026

Salle Bonnaire -1 rue de Koufra - NANTES

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

Cette manifestation est organisée par les Cartophiles du Pays Nantais et se déroulera à Nantes – Salle de la Manufacture – Bd Stalingrad - le samedi 17 octobre 2026 de 9h à 17h30. L'entrée est gratuite pour les visiteurs.

Article 2

Dans ce vide-cartes postales et vieux papiers, seuls sont admis les cartes postales et les vieux papiers (**les livres ne sont pas admis**).

Article 3

Date limite des inscriptions le 30/09/2026. Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter les inscriptions quand le nombre de places sera atteint. Les emplacements seront réservés suivant l'ordre d'arrivée des demandes.

Article 4

Toutes les demandes de participation doivent être accompagnées d'une copie de la pièce d'identité et de la somme de 13€ pour frais de participation pour les non adhérents des Cartophiles du Pays nantais ou de 7€ pour les Cartophiles du Pays Nantais à jour de cotisation pour 2026 (1 seule inscription par famille). Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

Article 5

En cas d'impossibilité, la somme versée restera acquise à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 6

Il ne saurait aucunement exister de préférences, de passe droit ou dérogation, pour l'attribution des emplacements.

Article 7

La participation à ce vide-cartes postales et vieux papiers est ouvert à tous les participants (cartophiles du pays nantais ou particuliers) remplissant les conditions requises par ce règlement.

Article 8

Les professionnels ne sont pas admis.

Article 9

La présence physique de l'exposant sur son stand est obligatoire, et sous son entière responsabilité. En cas de perte ou de vol les organisateurs déclinent toute responsabilité, aucune indemnité ou remboursement ne pourront être demandés.

Article 10

L'installation s'effectue entre 8h30 et 9h. Aucun rangement ne sera toléré avant la fin de la manifestation à 17h30.

Article 11

Chaque exposant se verra attribuer une table de 1,40 x 0,70m. Les participants devront respecter l'emplacement qui leur sera réservé.

Article 12

En dehors des emplacements réservés, il est interdit d'ajouter des tables personnelles en plus de celles mises en place par les organisateurs.

Article 13

Le présent règlement s'impose de droit à toute personne qui sollicite une participation au vide-cartes postales et vieux papiers. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toutes les personnes ne respectant pas le présent règlement.